

SYNDICAT CENTRE HERAULT

DECISION

Portant sur

| |
|--------|
| Numéro |
|--------|

| |
|---------|
| 2023-87 |
|---------|

Attribution du marché de Travaux de couvertures finales des casiers Aval et Ouest (alvéoles 7 et 8) de l'ISDND de Soumont – Lot n°2 : Travaux d'engazonnement à Alpes Azur Environnement

Le Président du Syndicat Centre Hérault,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n° 2020-056 du 06 août 2020 relative à la délégation générale accordée au Président,

Vu la délibération n° 2020-059 du 06 août 2020 relative à la délégation de pouvoir donné par le Comité Syndical au Président en matière de marchés publics,

Vu l'avis consultatif de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 28 juin 2023,

Vu la délibération du 22 février 2023 relative à l'approbation du Budget Primitif 2023

Considérant que le Syndicat Centre Hérault exploite en régie publique l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Soumont (34) au Mas d'Arnaud,

Considérant qu'un programme de travaux prévisionnel de réaménagement final du casier aval et des alvéoles 7 et 8 a été présenté à la DREAL,

Considérant que le présent marché a pour objet la mise en place des couvertures finales des casiers Aval et Ouest (alvéoles 7 et 8) afin de se conformer aux exigences réglementaires de l'Arrêté Ministériel (AM) du 15 février 2016 régissant les ISDND,

DECIDE

Article 1 : de signer le marché des travaux de couvertures finales des casiers Aval et Ouest (alvéoles 7 et 8) de l'ISDND de Soumont – Lot n°2 : Travaux d'engazonnement avec **Alpes Azur Environnement** situé ZA Les Plaines du Logisson – 04180 Villeneuve

Article 2 : Les prestations concernées par l'acte d'engagement (AE) seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires et forfaitaires fixés dans le bordereau des prix

Article 3 : L'offre de prix remise par le candidat sur les Détails Quantitatifs Estimatifs (DQE), pour le montant total mentionné ci-après, est une offre indicative car le marché comporte des prix unitaires :

| Travaux de couverture finale des casiers Aval et Ouest (alvéoles 7 et 8) de l'ISDND de Soumont (34) LOT 2 : Travaux d'engazonnement | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Tranche(s) | Montant HT |
| Tranche Ferme : Travaux d'engazonnement : 1 ^{er} passage | 16 005,00 € |
| Tranche Optionnelle (TO001) : Travaux d'engazonnement : 2nd passage | 6 480,00 € |
| Total tranche ferme + tranche optionnelle 1 | 22 485,00 € |

Article 4 : L'exécution des prestations de la tranche ferme commencera dès réception de la notification. Chaque tranche optionnelle fera l'objet d'un ordre de service qui sera émis ultérieurement.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat Centre Hérault.

Fait à Aspiran, le 11 juillet 2023
Le Président, Olivier BERNARDI

Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu

De la transmission en sous-préfecture

De la publication le :

